



17 mars 2025

## Politique des Générations 60+ : Stratégie santé-sociale

### Mise en consultation du rapport provisoire

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) met en consultation le rapport provisoire relatif à la politique en faveur de la population de 60 ans et plus du canton. Fruit d'une collaboration entre les services de la santé publique et de l'action sociale, ce rapport décrit les contours d'une stratégie visant à répondre aux enjeux liés au vieillissement démographique en matière de santé, de prévention et de soutien social. Il servira de base à l'élaboration d'un avant-projet de loi sur les prestations sanitaires et sociales en faveur des générations 60+. Toute personne ou institution intéressée est invitée à se prononcer d'ici au 30 juin 2025.

Si le vieillissement de la population est un phénomène largement connu et bien documenté, le parcours de santé des personnes concernées reste complexe en raison de facteurs tels que les inégalités sociales, la pénurie croissante de personnel soignant ou encore l'augmentation des maladies chroniques. Dans ce contexte, le canton du Valais a élaboré une stratégie visant à répondre aux besoins spécifiques de la population âgée et à renforcer l'interaction entre les dimensions sanitaires, sociales et communautaires pour préserver l'autonomie et la qualité de vie des seniors.

La stratégie *Politique des Générations 60+* repose sur une approche globale et transversale qui reconnaît l'interdépendance entre la santé physique et psychique ainsi que l'insertion sociale des personnes âgées. Elle s'articule autour du concept de santé intégrative, qui combine approches préventives, coordination interprofessionnelle, interinstitutionnalité et soins intégrés. L'objectif est de mieux répondre aux besoins des Générations 60+ et améliorer leur prise en charge grâce à une collaboration renforcée entre les secteurs de la santé, du social et les proches aidants.

La stratégie repose sur trois axes prioritaires :

- **Maintenir la santé et la qualité de vie** par l'intégration sociale, le renforcement des mesures de promotion de la santé, de prévention et de dépistage, l'accompagnement des seniors dans leur autodétermination et la création d'environnements adaptés favorisant leur santé, leur mobilité, leur autonomie et leur participation à la vie sociale.
- **Promouvoir une approche intégrée santé-social** par le développement des soins intégrés, la promotion des réseaux de voisinage, le soutien renforcé aux proches aidants et la mise en place de dispositifs et d'outils tels que le dossier électronique du patient ou les plans de médication partagés.
- **Garantir un accès équitable à des prestations de qualité** en améliorant l'accès aux informations et aux services, en renforçant les ressources humaines ainsi qu'en développant de façon coordonnée les soins de longue durée – en particulier les structures intermédiaires et les logements adaptés.



Pour garantir la mise en œuvre de cette stratégie, le rapport relève également la nécessité d'une révision législative. L'adaptation des bases légales actuelles ainsi que l'extension de leur champ d'application aux prestataires sociaux sont ainsi proposées selon les grandes lignes suivantes :

- Favoriser la mise à disposition d'une offre complète et coordonnée de prestations
- Préciser la répartition des tâches entre le canton, les communes, les régions et les prestataires
- Renforcer la coordination des prestations
- Renforcer l'information à la population
- Garantir le financement des prestations.

Un avant-projet de loi sera élaboré sur la base du rapport et des résultats de sa mise en consultation. Une commission extraparlamentaire sera nommée afin de le préparer. L'avant-projet de loi sera par la suite mis en consultation selon le processus usuel.

Le rapport provisoire relatif à la politique des Générations 60+ est mis en consultation jusqu'au 30 juin 2025. Les documents sont disponibles à l'adresse [www.vs.ch/sante](http://www.vs.ch/sante) ou [www.vs.ch/sas](http://www.vs.ch/sas). Toute personne ou institution intéressée est invitée à se prononcer.

#### **Personnes de contact**

**Mathias Reynard**, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 027 606 50 95

**Xavier Bertelletto**, chef du Service de la santé publique, 027 606 49 20

**Jérôme Favez**, chef du Service de l'action sociale, 027 606 48 05